	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2022	N° 2022-664

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 novembre 2022	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2022-664

Economie de proximité - Soutien à l'association Bordeaux mon commerce pour la mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du commerce de proximité - Subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de favoriser le développement commercial de son territoire, Bordeaux Métropole s'est donné comme objectif d'encourager l'animation et la visibilité de son tissu commercial et artisanal de proximité.

Pour y parvenir, la Métropole a lancé son Schéma de développement économique validé par délibération du Conseil métropolitain le 25 novembre 2021 et qui contient un important volet dédié à l'économie de proximité.

Dans ce cadre, il est prévu d'accompagner le développement d'une offre de services aux communes et aux associations de commerçants et artisans (accompagnement à l'ingénierie, soutien à l'animation des centres-villes pour une meilleure attractivité...).

L'association Bordeaux mon commerce (BMC), précédemment la Ronde des quartiers jusqu'en juin 2022, a vocation à soutenir, animer, promouvoir et mettre en lien les commerçants et artisans sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Elle propose de partager sa longue expérience dans l'organisation d'animations et d'événements commerciaux avec les communes et les autres associations du territoire, et d'aider ces dernières dans leur structuration et dans la réalisation de leurs différents projets.

Aujourd'hui, l'association regroupe quelque 1200 adhérents et une vingtaine de partenaires, unis pour renforcer l'attractivité commerciale des différents quartiers.

En 2021, l'association a accompagné les associations des communes de Saint-Médard en Jalles (la SMAAC) et Le Bouscat (Calypso/Les Ecus) dans l'organisation de leurs événements de la façon suivante :

- appui pour l'organisation d'animations et de jeux/concours,
- soutien technique et logistique, avec prêt de matériel,
- conseils en communication (création d'une identité visuelle, communication sur les réseaux sociaux...)

L'année dernière, Bordeaux Métropole avait accordé une subvention de 32 000 € (représentant 80% des dépenses prévues d'un montant de 40 000 € TTC), identique au montant de la subvention accordée en 2020.

En 2022, l'association a renouvelé sa gouvernance (changement de présidence et nouveau bureau) et a fait évoluer son programme, en adéquation avec les nouvelles attentes des consommateurs et des commerçants. Ce nouveau programme s'articule autour de trois objectifs principaux, en concordance avec le Schéma de développement économique métropolitain :

- accompagnement des associations de commerçants des communes ;
- valorisation des commerces locaux ;
- valorisation des centres-villes.

En réponse à ces objectifs, Bordeaux mon commerce a prévu de déployer les actions suivantes :

- Soutien aux associations de commerçants de la métropole :

S'appuyant sur son expertise en matière de communication et d'organisation d'évènements, Bordeaux mon commerce prévoit de soutenir d'ici la fin de l'année quatre associations de commerçants de la métropole situées en dehors de Bordeaux. Ainsi, BMC assurera, pour leur compte et en lien avec les communes concernées, l'organisation d'évènements, de campagnes de communication, ou encore la mise en place de services à la clientèle. Les charges de personnel générées par cette action sont évaluées à 14 148 € TTC, complétées par une enveloppe dédiée aux frais extérieurs (8 880 €).

- Valorisation des commerces locaux

Pour valoriser les commerces locaux, Bordeaux mon commerce envisage une campagne de communication (radio, Presse Quotidienne Régionale, réseaux sociaux) sur la thématique des Journées du commerce local.

Cette action prévue pour la fin novembre, durant la période du Black Friday, vise à valoriser le commerce local auprès des consommateurs métropolitains et à les encourager à consommer dans les commerces physiques. Le budget pour cette opération intègre les frais de communication (publications, publicités, rémunération d'intermédiaires etc.) évalués à 23 800 € TTC, les charges de personnels de 8 396 € TTC et les frais extérieurs de 5 920 € TTC.

- Valorisation des centres-villes

Bordeaux mon commerce portera une opération de promotion du commerce local menée dans quatre centres-villes de Bordeaux Métropole (hors Bordeaux).

L'association projette d'organiser la venue d'un(e) influenceur(se), qui visitera et mettra en avant plusieurs commerces indépendants préalablement identifiés et choisis en lien avec la commune. Cette animation a vocation à promouvoir l'offre commerciale locale auprès d'un bassin de clientèle conséquent correspondant à la communauté de fans de l'influenceur(se).

Ce projet appelle un travail de préparation en amont auprès de l'influenceur et des quatre communes, valorisé à hauteur de 6 000 € TTC. Le reste du budget alloué couvre la prestation et les frais de déplacement de l'influenceur (7 200 € TTC). Une enveloppe complémentaire de 3 400 € TTC dédiée aux frais extérieurs est prévue.

Pour sa mise en œuvre, Bordeaux mon commerce a sollicité un soutien financier de Bordeaux Métropole à hauteur de 57 702 €, correspondant à 74,2% des dépenses prévues.

Au regard des actions portées par l'association Bordeaux mon commerce et de leur intérêt pour l'ensemble des commerces métropolitains, Bordeaux Métropole apportera son soutien à la réalisation de ces actions.

A noter que la campagne de communication en faveur du commerce local ne pourra pas au final être mise en œuvre en 2022 pour des raisons d'organisation et de délais. Compte tenu de l'intérêt d'une telle opération de communication, BMC a décidé de la reporter en 2023, avec un format plus ambitieux et impactant. Son budget sera également redéfini.

Les actions inscrites au budget prévisionnel de l'association Bordeaux mon commerce auxquelles Bordeaux Métropole accorde son soutien financier sont détaillées dans le tableau suivant :

Programme d'actions 2022 Association Bordeaux mon commerce	COUTS/ DEPENSES	SUBVENTIONS		PARTICIPATIONS	
		Bordeaux Métropole		Bordeaux mon commerce	Autres
	€ T.T.C.	€	%	€	
Soutien aux associations de commerçants et artisans de la métropole	23 028,00	16 422,00	71,3%	4 606,00	
Valorisation des centres-villes	16 600,00	13 280,00	80,0%	0,00	3 320,00
TOTAL	39 628,00	29 702,00	75,0%	4 606,00	3 320,00

Ainsi, le budget prévisionnel global des actions de Bordeaux mon commerce soutenues par Bordeaux Métropole s'élève à 39 628 € TTC. Une subvention globale de 29 702 € sera accordée pour leur mise en œuvre et permettra de couvrir 75% des dépenses prévues.

Les conditions de versement de la subvention de Bordeaux Métropole à l'association font l'objet d'une convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 16611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole adoptant le Schéma de développement économique métropolitain,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande de subvention formulée par l'association Bordeaux mon commerce en date du 05 juillet 2022 pour le soutien aux associations de commerçants et artisans et la valorisation des centres-villes,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le financement sollicité par Bordeaux mon commerce pour l'animation et le développement de l'attractivité des commerces de proximité correspond aux objectifs de Bordeaux Métropole pour favoriser la dynamique de son tissu d'activités locales,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association Bordeaux mon commerce la somme de 29 702 € pour la réalisation en 2022 de ses deux actions : accompagnement des associations de commerçants et artisans et valorisation des centres-villes sur les communes de la métropole,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de versement de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022	le Vice-président,
	Monsieur Alain GARNIER